



Ferme de la Dame Blanche

CENTRE ÉQUESTRE

CHAPONOST

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS 2024/2025

TARIFS 2024 / 2025

Les cours reprendront le **lundi 2 septembre 2024 jusqu'au samedi 28 juin 2025**. Ils auront lieu toutes les semaines en périodes scolaires, soit **34 séances**.

Une semaine de fermeture exceptionnelle : semaine du Grand Tournoi 2025 de horse ball (probablement la semaine de l'Ascension).

Les cavaliers préparent le niveau inscrit sur le planning. Le moniteur se réserve la possibilité de déplacer un cavalier, après une ou deux séances s'il estime que son niveau ne correspond pas à la reprise dans laquelle il s'est inscrit.

Licence 2025	
Enfants (>2007)	25 €
Adultes (<2006)	36 €

		Forfait pour 34 séances				
		ANNUEL Paielement en une fois à l'inscription	Echelonné			
			TOTAL	T1 A l'inscription	T2 En nov.	T3 En fév.
Poney Eveil	Cours Initiation Poney – ½ heure	295 €	312 €	143 €	X	169 €
BB Poney	Cours Initiation Poney – 1 heure	405 €	432 €	198 €	X	234 €
Débutants	Cours 1h - 10 cavaliers	620 €	670 €	290 €	190 €	190 €
G1 à G4 Horse Ball Poussins Cours adultes (Deb, G1 à G4)	Cours 1h - 10 cavaliers	780 €	845 €	345 €	250 €	250 €
G5 à G7, Dressage 5/7 CSO Init.	Cours 1h - 8 cavaliers	815 €	880 €	370 €	255 €	255 €
G3 & 4, G5 & 6, G7	Cours 1h - 4 cavaliers	1 120 €	1 220 €	520 €	350 €	350 €

Formules "DECOUVERTE"		Vous êtes débutants ou vous arrivez dans la région et vous souhaitez découvrir notre club avant de vous engager, cette formule vous propose d'essayer grâce à 3h en cours collectifs. Ce montant sera déduit de votre forfait si vous décidez de continuer ! Attention, cette formule, non renouvelable, est réservée uniquement aux nouveaux adhérents !
Pour les Po Eveil, BBP et débutants	75 €	
Pour les G1 à G7 (non valable dans les cours à 4)	95 €	

		Forfait pour 40 séances					
COMPETITION	CSO Compétition : - Poney - Club	Cours 1h - 6 cavaliers	950 €	1 025 €	425 €	300 €	300 €
	Horse Ball : - Benjamins, Minimes, Cadets - Clubs, Amateurs	Cours 1h					

Réductions accordées (réductions non cumulables)		Sur l'ensemble des forfaits à partir de : - 2 forfaits pour un même cavalier ou 3 forfaits et + pour une même famille	5%
		Propriétaire, pension complète	30%
		Propriétaire du club ne montant pas leur cheval en cours, demi pension sur cheval de club	20%
		Propriétaire extérieur, demi-pension sur cheval de propriétaire	10%

Conditions particulières :

COMPETITION		
CSO Poney et Club		<i>1 cours de monte traditionnelle obligatoire, (soit en cours collectifs toutes les semaines soit en cours particulier 1 semaine sur 2)</i>
HB Benjamins jusqu'à cadets inclus		
HB Amateurs		<i>Obligation d'être propriétaire de sa monture ou d'avoir au moins une demi-pension</i>
CSO Init.		
HB Poussins (1ère et 2ème année) ou Benjamins (1ère année de horse ball / découverte), HB Clubs		<i>Pas d'obligation de 2nd cours</i>

Ferme de la Dame Blanche

51B Chemin de Combarembert
69630 Chaponost
T. : 09 64 26 74 35

contact@ferme-dame-blanche.com
www.ferme-dame-blanche.fr
[@centreequestredeladameblanche](http://centreequestredeladameblanche)

Procédure d'inscription

Aucune réinscription ne sera acceptée si le compte du cavalier est débiteur.

INSCRIPTIONS DIRECTEMENT EN LIGNE :

- **Soit de chez vous**
- **Soit en venant au secrétariat (muni d'une CB et de votre téléphone portable)**

Aucune inscription par téléphone mais nous restons bien sûr disponibles si vous avez des questions !

Vous pouvez accéder au site d'inscription à partir de la page d'accueil de notre site internet www.ferme-dame-blanche.fr dans « **connectez-vous à votre espace** » dans le bandeau bleu ou dans l'onglet « Centre équestre » puis « Cours », puis cliquer sur le lien. **Le site ne fonctionne pas correctement avec Internet Explorer ; merci d'utiliser Google Chrome ou Mozilla Firefox.**

Les niveaux d'inscription, après évaluation par les moniteurs, vous sont envoyés individuellement par mail.

Tous les cavaliers issus de groupes collectifs ont une évolution personnelle différente. De ce fait, le niveau du cavalier est évalué par le moniteur en fin de saison pour déterminer son niveau d'inscription pour l'année suivante.

- **Un galop ne correspond pas forcément à une année d'équitation.**

Il est donc possible de rester plusieurs années dans le même niveau d'équitation. Il ne s'agit pas « d'un redoublement ». Nous mettons un point d'honneur à ce que **chaque cavalier puisse évoluer, progresser à son rythme en toute sécurité.**

- **Le cavalier est inscrit dans le niveau qu'il prépare.** Ex : niveau d'évaluation « Galop 4 », cela veut dire que j'ai le niveau galop 3 et que je vais m'inscrire dans un cours en vue de préparer mon Galop 4.
- **Le passage des galops fédéraux n'est pas obligatoire mais conseillé.**
- **Le moniteur, et lui seul, peut évaluer le cavalier et ainsi déterminer dans quel groupe il doit évoluer.**

Vous ne pourrez vous inscrire que sur le niveau d'enseignement correspondant à votre évaluation. Toute modification devra être validée par un moniteur, qui transmettra à l'accueil pour mise à jour.

L'inscription par internet avec l'acceptation des Conditions Générales de Vente, du règlement intérieur et de nos conditions d'inscription **vaut engagement pour la saison.**

Votre identifiant Kavalweb (mot de passe inchangé) et votre niveau vous sont communiqués par mail avant le début des inscriptions.

Pensez à vous connecter sur votre compte avant la date de réinscription pour vérifier que vos identifiants sont toujours valides. En cas de souci, contacter l'accueil afin de réinitialiser votre compte.

Les inscriptions ouvriront à 9h :

- **Mardi 21 mai : compétiteurs CSO et HB uniquement** (pour les cours compétitions et classiques)
- **Jeudi 23 mai : galops 1 à 4 + CSO Init + HB Poussins.**
- **Vendredi 24 mai : cours Poney Eveil, BBP, débutants, adultes, galop 5 à 7 et dressage**

L'accueil téléphonique sera ouvert de 9h à 12h et de 14h à 19h pendant ces 3 jours.

Les familles qui ont plusieurs cavaliers s'inscrivant sur des niveaux différents devront se connecter plusieurs fois si les jours prévus sont différents.

Après identification sur votre compte :

Si plusieurs personnes sont regroupées sur votre fiche, veillez à bien sélectionner le bon cavalier avant de poursuivre l'inscription. Pour les frères et sœurs non cavaliers en 2023/2024, merci de contacter l'accueil.

Identité : Bien vérifier vos coordonnées et les tenir à jour (surtout téléphone et mail).

Panier : Les articles que vous ajouterez dans votre panier ont une validité de 2h. Au-delà, tout article qui n'aura pas fait l'objet d'une facture et du règlement correspondant disparaîtra de votre panier.

Factures : vous pouvez visualiser vos factures et les régler en ligne. Vous disposez de 30 jours pour régler une facture avant relance. Tout règlement non effectué dans les délais bloquera toute inscription à partir de votre compte. **Si vous disposez d'un avoir ou d'une avance à faire valoir, merci de contacter l'accueil avant de valider votre panier pour l'utiliser sur une facture.**

Licences : les licences sont facturées avec le premier forfait sélectionné. **Pour les cavaliers ayant leur licence validée auprès d'une autre structure, merci de contacter l'accueil avant de vous inscrire.**

Reprises : à chaque forfait choisi, les reprises de cours correspondant à votre niveau de cavalier et disposant de places libres vous seront proposées. Choisissez le créneau horaire qui vous convient.

Forfaits et mode de règlement : Lorsque vous voulez acheter un forfait, il ne vous est proposé que ceux qui correspondent à votre situation : niveau d'enseignement, CSO, HB. Tous les forfaits sont proposés avec deux tarifs :

- l'un correspond à un **règlement total (RGLT TOTAL)** le jour de votre inscription (réduction incluse). Si vous disposez d'une avance ou d'un avoir à faire valoir, merci de contacter l'accueil avant de valider votre panier.
- l'autre correspond à un **règlement échelonné** de votre inscription (pas de réduction). Un acompte vous est demandé en règlement immédiat. Vous devez ensuite déposer à l'accueil le solde du règlement **sous 30 jours**.

Vous avez la possibilité de régler le solde de votre inscription par :

- **Prélèvements automatiques :** deux prélèvements équivalents sur votre compte les 10 novembre 2024 et 10 février 2025. Veuillez nous faire parvenir un RIB pour établir le mandat de prélèvement. **En cas de changement de coordonnées bancaires, il vous faut établir un nouveau mandat. Le prélèvement mensuel n'est plus possible.**
- **Chèque :** deux règlements complémentaires de votre acompte les 10 novembre 2024 et 10 février 2025. **Les chèques doivent parvenir à l'accueil sous 30 jours et être datés du jour de dépôt.**
- **Espèces :** un chèque de caution du montant de la facture d'inscription vous sera demandé pour un paiement échelonné sur l'année en respectant les échéances de règlements **(la saison doit être réglée en totalité au plus tard au 10 février 2025)**.

En cas de retard de paiement, au-delà de deux relances infructueuses, l'accès aux structures sera suspendu jusqu'au règlement total dû. En parallèle, le dossier sera placé en recouvrement auprès du cabinet Lexelium, huissiers de justice.

Nouveaux cavaliers

Les inscriptions seront ouvertes **à partir du 1^{er} juin 2024 à 9h**. Vous pourrez établir votre fiche à partir du site, mais nous vous demandons de contacter l'accueil (aux horaires d'ouverture du bureau) pour définir votre niveau d'équitation : un cours d'évaluation pourra vous être demandé. Si une fiche existe déjà à votre nom, le site bloquera votre inscription : merci de contacter l'accueil.

Vous pouvez également choisir la **formule « Découverte »**.

Cette formule permet aux nouveaux cavaliers de découvrir notre club avant de s'engager. Elle vous permet d'essayer grâce à 3h en cours collectifs. **Ce montant sera déduit de votre forfait si vous décidez de continuer !** (Inscription dès la semaine suivante, sans rupture de cours). **L'inscription se fait directement auprès de l'accueil.**

Attention, cette formule, non renouvelable, est réservée uniquement aux nouveaux adhérents !

Points spécifiques

➤ Le certificat médical

Chaque cavalier - **et surtout les compétiteurs** - devra désormais **valider directement sa licence compétition – par questionnaire de santé ou avec un certificat médical - sur son compte cavalier** sur www.ffe.com dès que celle-ci sera prise pour la nouvelle saison. Il est donc incontournable d'utiliser l'imprimé officiel fourni par la FFE et disponible sur votre compte licencié - vos identifiants sont indiqués sur la licence qui sera disponible à l'accueil sous 10 jours après validation.

➤ Matériel

Par mesure d'hygiène, les cavaliers doivent se munir d'un casque personnel pour les cours d'équitation. Ils devront également avoir un licol et sa longe, ainsi qu'un kit de pansage. Les protections sont obligatoires à partir du galop 3 ; le port d'un gilet de protection est recommandé à partir du galop 4 et est obligatoire pour le cross.

Pour les cavaliers de compétition, le Poney Club ne prête plus le matériel spécifique, les cavaliers devront fournir leur matériel (casques, éperons, protections, sangle de ramassage et martingale).

➤ Cours et annulations

Les cours seront ouverts, et maintenus ouverts en cours d'année, à 5 cavaliers minimum pour les cours à 10 ou 8 cavaliers, et à 3 cavaliers pour les cours à 4 cavaliers.

Toute annulation d'inscription devra se faire par écrit (courrier, mail) auprès du secrétariat. L'inscription est remboursée en totalité si l'annulation d'inscription se fait avant le 31 juillet 2024. Si l'annulation a lieu entre le 1^{er} août et le début des cours, 50 € de frais de dossier resteront acquis au club. **Toute annulation après la reprise des cours ne donne lieu à aucun remboursement.**

Vous bénéficiez de 3 séances récupérables sur la saison par forfait - hors absences pour maladie. **Les absences ne seront récupérables et récupérées que si elles sont gérées par internet à partir de votre compte** (onglet "reprises"). Pour être récupérable, votre absence devra être signalée au plus tard 24h avant le cours. Les récupérations pourront se faire sur des reprises de même niveau que celui de votre cours habituel, et qui auront une disponibilité. **Pour que le système fonctionne au mieux, nous vous demandons de bien nous signaler les absences : ce n'est qu'à cette condition que tous les cavaliers pourront faire leurs récupérations.**

Les absences pour cause médicale d'au moins 3 séances consécutives devront être signalées **exclusivement à l'accueil**. Elles ne seront pas récupérables mais bénéficieront, sur présentation d'un certificat médical, d'un avoir (80% du coût de la séance) à faire valoir sur la saison 2024/2025 (hors réinscriptions 2025/2026).

➤ **Organisations spécifiques**

Les cours Poney Eveil sont ouverts pour les enfants de 2 à 4 ans. Ils durent **30 minutes**. **La présence d'un adulte est obligatoire pendant toute la durée du cours.**

Les cours Bébé poney sont ouverts pour les enfants de 4 à 6 ans. **Ils durent une heure et incluent le temps de préparation du poney.**

Nouveauté 2024/2025 :

Les cours Poney Eveil et BBP sont suspendus pendant la période de « grand froid ». Ils n'ont donc que 2 trimestres au lieu de 3. Ces trimestres sont indépendants : vous pouvez donc vous engager soit pour les 2 trimestres dès début septembre, soit pour 1 seul trimestre.

1^{er} trimestre du 2 septembre au 30 novembre 2024.

2^{ème} trimestre après les vacances de février, du 10 mars au 28 juin 2025.

Les cours Poney Eveil, Bébé poney, débutants et de niveau galop 1 à galop 4 sont à 10 cavaliers maximum alors que les cours de niveau galop 5 à 7 ne comptent que 8 cavaliers.

Les cours sont maintenus pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël), uniquement pour les cours compétition CSO (hors initiation) et compétition HB (à partir de benjamins).

➤ **Cours compétitions CSO et HB**

Pour intégrer les cours compétitions, nous vous demandons de **vous rapprocher des coachs référents**. Ils vous positionneront sur le bon niveau de compétition s'il reste de la place.

CSO

Les cavaliers qui s'inscrivent en compétition CSO Poney ou Club (autre que « initiation ») s'inscrivent dans « un groupe compétition » rassemblant la totalité des cavaliers. **La répartition selon le niveau sera faite courant septembre après 2 ou 3 séances** afin d'équilibrer au mieux les groupes en fonction des nouveaux arrivants.

Initiation CSO : pas d'obligation de vous inscrire à un 2^{ème} cours classique même si cela reste recommandé. Les sorties extérieures sont possibles s'il reste de la place. La participation aux CSO organisés par le club (2 ou 3 par an) est quant à elle obligatoire.

Clubs et Poneys : obligation de suivre un cours de monte traditionnelle (soit en cours collectif toutes les semaines, soit en cours particulier 1 semaine sur 2). Il faut prévoir environ deux concours par mois ainsi que les championnats de France en juillet à Lamotte Beuvron en cas de qualification.

Perfectionnement : accessible aux cavaliers des cours CSO Clubs et Poneys. **Il est prioritaire et gratuit pour les cavaliers propriétaires ou ayant une pension ou demi-pension sur cheval de club.** Les autres cavaliers de ces cours peuvent y participer au tarif de 20€ s'il reste de la place (maxi 10 cavaliers/séance). *Une préinscription hebdomadaire sera nécessaire. Chaque semaine, si le nombre d'inscrit est inférieur à 3 cavaliers (au plus tard le samedi précédent), le cours pourra être annulé.*

HB

Poussins : pas d'obligation de vous inscrire à un 2^{ème} cours de monte classique même si cela reste recommandé.

Benjamins (1^{ère} année de horse ball) : durant votre première année de pratique de horse ball, il n'y a pas d'obligation de cours classique même si cela reste recommandé.

Benjamins à Cadets : obligation de vous inscrire à un cours de monte classique (soit en cours collectif toutes les semaines, soit en cours particulier 1 semaine sur 2).

Clubs : pas d'obligation de vous inscrire à un 2^{ème} cours de monte classique même si cela reste recommandé.

Amateurs : pas d'obligation de vous inscrire à un cours de monte classique mais obligation d'être propriétaire ou d'avoir au moins une demi-pension.

Matches : Il faut prévoir un match par mois environ, d'octobre à mai/juin, ainsi que la finale nationale généralement pour le week-end de l'Ascension ou courant juin.

Perfectionnement : accessible à partir de la catégorie cadet. **Il est prioritaire et gratuit pour les cavaliers propriétaires ou ayant une pension ou demi-pension sur cheval de club.** Les autres cavaliers de ces cours peuvent y participer au tarif de 20€ s'il reste de la place (maxi 10 cavaliers/séance).

Règlements, réductions et remises

La Ferme de la Dame Blanche est consciente des coûts que représente la compétition, et que, selon les périodes de l'année, ceux-ci peuvent se cumuler et être délicats à gérer. Pour ceux qui souhaitent échelonner ces charges, vous avez la possibilité de réaliser des versements au rythme et au montant qui vous conviennent, pendant la saison de compétition à partir du moment où le club en est informé. Ces sommes seront placées en acompte sur votre compte et positionnées sur les factures au fur et à mesure qu'elles seront établies. L'accueil peut vous transmettre nos coordonnées bancaires sur simple demande.

➤ Réductions accordées (sous forme d'avoir à faire valoir sur la saison en cours)

- **Avoir de 5%** : Le cavalier qui prend 2 forfaits ou les familles qui s'inscrivent à au moins 3 forfaits bénéficient d'un **avoir de 5%** par forfait. Cette réduction n'est pas cumulable avec les offres propriétaire, pension ou demi-pension ci-après. L'avoir sera fait après la rentrée.
- **Propriétaires** : Les propriétaires ayant une pension au club bénéficient d'une **réduction de 30%** à l'inscription sur le coût du forfait.
- **Location annuelle poneys/chevaux de club** : Les cavaliers désirant souscrire une pension complète "club" devront louer le cheval annuellement en plus de la pension mensuelle (tarif en fonction de la monture). Ils bénéficieront d'un **avoir de 30%** sur le forfait club. Il sera calculé dès mise en place de la pension.
- **Tiers de pension ou demi-pension « club »** : Les cavaliers ayant une demi-pension "club" bénéficieront d'un **avoir de 20%** sur le forfait club. Il sera calculé dès mise en place de la demi-pension.
- Les propriétaires qui ne prennent pas leur cheval en cours devront s'inscrire à un forfait club. Un avoir de 20% sur les cours se fera après la rentrée.
- **Propriétaires extérieurs et demi-pension « propriétaire »** : Les cavaliers propriétaires extérieurs ainsi que ceux ayant une pension sur un cheval de propriétaire bénéficieront d'un **avoir de 10%**. Celui-ci sera fait dès mise en place de la pension.

Dans tous les cas ci-dessus, le forfait devra être réglé dans son intégralité avant que l'avoir ne soit fait. Celui-ci sera valable sur la saison 2024/2025.